

Rapport du Président

Commission permanente

jeudi 25 septembre 2025

N° CP-2025-6-5-2

N° **applicatif** 11760

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Direction

Direction de l'aide sociale à l'Enfance

Service consulté

CREATION D'UNE MAISON D'ACCUEIL FAMILIAL DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE SOUTIEN DES ASSISTANTS FAMILIAUX

Résumé : Les objectifs généraux de la Stratégie Enfance de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) en faveur des jeunes majeurs sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance, visent à améliorer les conditions de travail et mieux soutenir les assistants familiaux dans l'exercice de leurs missions. Dans cette logique, il est proposé un projet expérimental de Maison d'Accueil Familial (MAF) dans le canton de Molsheim - Mutzig – Val de Villé, en partenariat avec l'Association Établissement Oberlin. Ce lieu ressource vise à soutenir et valoriser les assistants familiaux, tout en promouvant le métier. La convention avec l'Association prévoit une dotation de 630 000 € par an, proratisée à 210 000 € pour 2025 en raison d'une ouverture en septembre. Le projet, expérimental jusqu'à fin 2026, pourra être reconduit en fonction des résultats évalués via des indicateurs précis. L'objectif étant de développer une MAF par territoire de vie.

Contexte et enjeux

Dans un contexte national marqué par une baisse du nombre d'assistants familiaux en activité du fait de départs massifs à la retraite et des difficultés croissantes de recrutement, la Collectivité européenne d'Alsace s'est engagée dans une politique de soutien et de valorisation de ce métier indispensable à la protection de l'enfance. C'est dans cette dynamique que s'inscrit le projet de création d'une Maison d'Accueil Familial expérimentale, développé avec l'Association Établissement Oberlin et localisé sur le territoire du canton de Molsheim - Mutzig – Val de Villé, là où réside la plus forte concentration d'assistants familiaux employés par la Collectivité européenne d'Alsace.

En tant que lieu incontournable de travail du Projet Pour l'Enfant (PPE), la MAF a pour ambition de renforcer le travail avec les familles et favoriser les retours à domicile. Elle constituera également un levier d'attractivité du métier d'assistant familial. Ces deux dynamiques contribuent à limiter le recours aux placements en établissement, plus coûteux pour la collectivité faisant ainsi de la MAF un dispositif à la fois protecteur pour l'enfant et garant d'une gestion budgétaire responsable.

Un projet ambitieux au service de l'accueil familial

La Maison d'Accueil Familial a vocation à devenir un véritable lieu ressource pour les assistants familiaux du territoire. Elle a notamment pour missions de :

- Favoriser un espace d'écoute, d'accueil, de soutien et d'accompagnement pour les professionnels (rencontres entre professionnels, mise en place de formations et actions collectives, stock de matériel de puériculture en prêt, ressources documentaires...) ;
- Accompagner la mise en œuvre du Projet Pour l'Enfant (PPE) en lien avec les référents de la collectivité ;
- Organiser des rencontres accompagnées entre parents et enfants, dans un cadre innovant, sécurisant et propice à la restauration du lien familial ;
- Promouvoir le métier d'assistant familial auprès du grand public, notamment via des partenariats locaux et des actions de communication.

La Maison d'Accueil Familial s'adressera à tout assistant familial résidants sur le territoire d'implantation et embauchés par la Collectivité européenne d'Alsace, ainsi qu'aux familles et enfants confiés sur ce territoire. Ce projet expérimental ambitionne de devenir un modèle reproductible sur d'autres territoires, en renforçant la professionnalisation, le soutien et l'attractivité du métier d'assistant familial.

Convention de partenariat avec l'Association Etablissement Oberlin

L'Association Etablissement Oberlin, déjà gestionnaire d'une Maison d'Accueil à Caractère Social (M.E.C.S) et d'un service d'Accueil Familial sur le territoire, propose un projet de création de MAF sur ce même territoire, répondant aux attendus de la Collectivité européenne d'Alsace.

Il est ainsi proposé de valider la convention cadre qui fixe les modalités de partenariat destinée à la mise en œuvre de ce dispositif innovant et de fixer la **dotation annuelle de fonctionnement à 630 000 €** pour une année pleine. **Pour 2025, la dotation sera proratisée en raison de l'ouverture prévue au 1er septembre, et s'élèvera à 210000 €.** La convention est conclue à compter de l'ouverture et pour une **durée initiale allant jusqu'au 31 décembre 2026, avec possibilité de reconduction tacite.** Néanmoins, le projet ayant un caractère expérimental, sa reconduction au-delà de la première année est conditionnée à la production d'un bilan quantitatif et qualitatif de l'activité.

Budget prévisionnel

Le budget de fonctionnement de la Maison d'Accueil Familial se répartit autour de trois grands postes, l'essentiel du budget couvrant les frais de personnels :

- les Ressources humaines (80% du Budget Prévisionnel) :

Salaires des 9 ETP (éducatifs, paramédical, accueil), astreintes, honoraires et prestations de service (ménage, expert-comptable).

- le fonctionnement courant (4 % du Budget Prévisionnel) :

Charges liées aux fluides (eau, électricité, chauffage), fournitures, alimentation, déplacements, télécommunications et entretien courant.

- l'entretien et les équipements (16 % du budget prévisionnel) :

Entretien des bâtiments et matériels, leasing des véhicules, assurances, maintenance, amortissements, intérêts d'emprunts et frais bancaires.

Caractère expérimental et évaluation

Le projet est conçu comme une expérimentation d'une durée de 2 ans. Son évaluation reposera sur un ensemble d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, regroupés en trois volets :

1. Fréquentation et mobilisation des assistants familiaux

- Nombre de professionnels contactés et rencontrés,
- Niveau de participation aux formations et temps d'échanges,
- Sollicitations : astreinte, stock de matériel, demandes d'informations,
- Actions de communication menées, ...

2. Activité de la structure

- Volume et nature des accompagnements (appels, entretiens, visites à domicile),
- Nombre d'enfants suivis dans le cadre du PPE,
- Organisation de formations, temps d'échanges et interventions de partenaires,
- Rencontres accompagnées et visites en présence d'un tiers,
- Accueils de répit (fréquence, durée, nombre d'enfants et assistants concernés), ...

3. Impact et résultats du dispositif

- Évolution des demandes de réorientation d'enfants,
- Évolution des démissions d'assistants familiaux,
- Réorientations évitées grâce à la MAF
- Nombre de recrutements d'assistants familiaux sur le territoire, ...

Ce cadrage budgétaire et méthodologique précis permettra à la Collectivité européenne d'Alsace de disposer, au terme des deux années d'expérimentation, d'un bilan complet permettant d'apprécier la pertinence et la reproductibilité du dispositif sur d'autres territoires.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une dotation d'un montant de 840 000 € à l'association Etablissement Oberlin pour financer la création d'une Maison d'Accueil Familial sur le Territoire Molsheim - Mutzig – Val de Villé, dont l'ouverture est prévue le 1er septembre 2025 ;
- d'approuver la convention de partenariat à intervenir avec l'association Etablissement Oberlin pour la création d'une Maison d'Accueil Familial, telle que jointe en annexe au présent rapport ;
- de m'autoriser à signer ladite convention ;
- de préciser que la dotation fera l'objet d'un versement aux douzièmes, selon les modalités définies dans la convention ;
- d'acter que les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante, et sous réserve du vote de la décision modificative n°2 du Budget Primitif 2025:

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P123	O003	P123E01	T02	(4945) - 65-6568-4213	210 000 €
TOTAL					210 000 €

- d'acter que les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante et sous réserve du vote annuel des crédits pour 2026 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P123	O003	P123E01	T02	(4945) - 65-6568-4213	630 000 €
TOTAL					630 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.